

sion avait examiné le rapport du médecin traitant, mais que l'on s'en tiendrait au diagnostic initial. Tous ces facteurs expliquent mieux encore l'appui sans réserve que je formule à l'égard de la recommandation du comité Woods en vue de la création d'une commission d'appel.

Le gouvernement a examiné très attentivement le cas des augmentations des pensions fédérales, des pensions de vieillesse, de celles des fonctionnaires fédéraux retraités et des vétérans. Je suis sûr que lorsque toute la révision du programme de sécurité sociale sera achevée, on instituera une politique qui s'intégrera dans notre programme global de sécurité sociale.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé), qui suit la discussion avec un intérêt compréhensible, estime sans doute, comme il a présenté hier soir une motion visant à déferer le rapport Woods au comité permanent des affaires des anciens combattants, qu'il a marqué un point. Je regrette de lui dire que ce n'est hélas qu'un point dans la discussion. L'injustice foncière avec laquelle le gouvernement a traité le rapport Woods existe toujours en ce qui concerne les vétérans et leurs associations.

● (3.00 p.m.)

Arrêtons-nous un instant pour considérer comment on s'y est pris pour réaliser cette étude très importante sur les initiatives régies par la loi sur les pensions. Comme le ministre l'a signalé, la Commission Woods a été créée en septembre 1965. On a découvert rapidement qu'il lui faudrait plus que quelques mois pour remplir sa tâche. En fait, elle a présenté son rapport au gouvernement le 22 mars 1968. Je note qu'il a été déposé à la Chambre le 26 mars 1968.

L'autre date importante est le 13 septembre 1968; on a alors interrogé le ministre, à la Chambre des communes, au sujet du renvoi du rapport Woods au comité des affaires des anciens combattants. Je cite la réponse du ministre, au très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker); elle figure à la page 24 du hansard du vendredi 13 septembre 1968:

Je réponds maintenant à sa question. Nous comptons déferer le rapport du comité Woods au comité des affaires des anciens combattants de la Chambre le plus tôt possible et donner suite aux recommandations de ce comité dès que nous les aurons reçues.

Cette déclaration est très claire, monsieur l'Orateur, et la promesse était précise et solennelle.

Plus tard dans le même mois, le lundi 30 septembre, le ministre, interrogé encore une fois sur le rapport Woods, a dit, comme en témoigne la page 564 du hansard:

Je tiens à dire, tout d'abord, que le rapport Woods sera déferé au comité des affaires des anciens combattants. De la décision du comité dépendra celle du ministre de présenter tel ou tel projet de loi.

A mon avis, la position du gouvernement en septembre dernier ne laissait aucune équivoque. Le gouvernement promettait que le rapport Woods serait soumis au comité des affaires des anciens combattants, que les membres de ce comité auraient l'occasion de l'étudier et de présenter leurs recommandations au ministre et au gouvernement, avant que le gouvernement décide quoi faire au sujet des recommandations du rapport Woods. Tout est changé, monsieur l'Orateur. Cette promesse n'a pas été tenue.

Le 3 février dernier, le président du comité permanent, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), a demandé au ministre quand il se proposait de déferer le rapport Woods au comité permanent des affaires des anciens combattants. Voici la réponse du ministre, qui figure à la page 5045 du hansard:

Oui, monsieur l'Orateur, je suis très heureux de dire aux députés et à la Chambre que nous préparons actuellement un Livre blanc concernant les pensions de retraite des anciens combattants et les recommandations du comité Woods. La haute priorité revient à ce Livre blanc et nous comptons déferer à la fois le Livre blanc et le rapport du comité Woods au comité de la Chambre des communes au cours de la session actuelle.

Cette réponse, au moment où elle a été donnée, paraissait assez inoffensive. Cependant, au cours des semaines et des mois qui ont suivi, nous nous sommes rendu compte que la situation avait évolué. A l'origine, le comité devait étudier le rapport Woods et conseiller le gouvernement sur la suite à donner aux recommandations contenues dans ce rapport. Aujourd'hui on se propose de déferer le rapport Woods au comité permanent des affaires des anciens combattants accompagné d'un Livre blanc qui les informera, avant même que les membres du comité aient pu faire connaître leurs vues sur le rapport Woods, des mesures que le gouvernement entend prendre pour y donner suite.

Je n'ai pas vu le Livre blanc, je ne sais donc pas ce qu'il renferme. J'ai une assez bonne idée qu'il s'agit d'un document où l'on dira que bien des recommandations du rapport Woods ont déjà été mises en œuvre d'une manière ou d'une autre. On y énumérera les